

16 avril 2013

Commission des lois

Proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête relative au fonctionnement de l'action du Gouvernement et des services de l'État entre le 4 décembre 2012 et le 2 avril 2013 dans la gestion d'une affaire qui a conduit à la démission d'un membre du gouvernement (N° 896 rect)

Amendements reçus par la commission à l'expiration du délai de dépôt

NB. Les amendements enregistrés qui seront soumis au président de la commission pour l'appréciation de leur recevabilité au regard de l'article 40 de la Constitution ne sont pas diffusés.

Le Gouvernement et le rapporteur n'étant pas soumis au délai de dépôt des amendements, leurs éventuels amendements peuvent ne pas figurer dans la présente liasse.

CL2

**PROPOSITION DE RÉSOLUTION TENDANT À LA CRÉATION D'UNE
COMMISSION D'ENQUÊTE RELATIVE AU FONCTIONNEMENT DE L'ACTION
DU GOUVERNEMENT ET DES SERVICES DE L'ÉTAT ENTRE LE 4 DÉCEMBRE
2012 ET LE 2 AVRIL 2013 DANS LA GESTION D'UNE AFFAIRE QUI A CONDUIT
À LA DÉMISSION D'UN MEMBRE DU GOUVERNEMENT (N° 896 RECT)**

A M E N D E M E N T

présenté par M. Charles de Courson, rapporteur

ARTICLE UNIQUE

Supprimer les mots : « de connaître le fonctionnement, et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit d'une amélioration rédactionnelle, qui n'a pas pour effet de réduire le champ d'investigation de la commission d'enquête : pour déterminer les dysfonctionnements dans l'action du Gouvernement et des services de l'État, il est nécessaire de savoir précisément comment ils ont réagi et fonctionné face à cette affaire.

CL1

PROPOSITION DE RÉSOLUTION TENDANT À LA CRÉATION D'UNE COMMISSION D'ENQUÊTE RELATIVE AU FONCTIONNEMENT DE L'ACTION DU GOUVERNEMENT ET DES SERVICES DE L'ÉTAT ENTRE LE 4 DÉCEMBRE 2012 ET LE 2 AVRIL 2013 DANS LA GESTION D'UNE AFFAIRE QUI A CONDUIT À LA DÉMISSION D'UN MEMBRE DU GOUVERNEMENT (N° 896 RECT)

A M E N D E M E N T

présenté par M. Charles de Courson, rapporteur

ARTICLE UNIQUE

Après les mots : « de l'État », insérer les mots : « , notamment ceux des ministères de l'économie et des finances, de l'intérieur et de la justice, et ceux de la présidence de la République, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à préciser les services dans lesquels des dysfonctionnements sont le plus susceptibles d'être intervenus dans la gestion de cette affaire, étant donné leurs domaines de compétences, en lien direct avec l'affaire elle-même, et les informations parues dans la presse. Il n'aura pas pour effet de limiter à ces services le champ d'investigation de la commission d'enquête, notamment si elle découvrait ou si les médias révélaient, au cours de ses travaux, des informations justifiant qu'elle s'intéresse à d'autres services de l'État.

CL3

**PROPOSITION DE RÉSOLUTION TENDANT À LA CRÉATION D'UNE
COMMISSION D'ENQUÊTE RELATIVE AU FONCTIONNEMENT DE L'ACTION
DU GOUVERNEMENT ET DES SERVICES DE L'ÉTAT ENTRE LE 4 DÉCEMBRE
2012 ET LE 2 AVRIL 2013 DANS LA GESTION D'UNE AFFAIRE QUI A CONDUIT
À LA DÉMISSION D'UN MEMBRE DU GOUVERNEMENT (N° 896 RECT)**

A M E N D E M E N T

présenté par M. Charles de Courson, rapporteur

TITRE

Substituer aux mots : « au fonctionnement de », les mots « aux éventuels dysfonctionnements dans ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit d'un amendement de coordination avec les modifications apportées à la rédaction de l'article unique de la proposition de résolution.